

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

LA FAMILLE NITOSLAWSKI-ROMER FAIT UN DON DE 13,7 HECTARES PROTÉGÉS À PERPÉTUITÉ À BOLTON-EST

Bolton-Est, Québec (18 novembre 2020) – [Conservation des vallons de la Serpentine \(CVS\)](#) et [Corridor appalachien](#) sont heureux d'annoncer la protection à perpétuité d'une nouvelle propriété de près de 14 hectares à Bolton-Est. Ce milieu naturel maintenant protégé à perpétuité est rendu possible, avant tout, grâce à la générosité et à l'engagement de la famille Nitoslawski-Romer qui jouit de cette terre depuis plus de cinq décennies.

« Le don du terrain pour conservation est un grand cadeau à s'offrir, à offrir à la collectivité et à procurer aux générations futures, » a souligné madame Thérèse Romer, qui a acquis la propriété avec son mari à la fin des années 60, pour leur bénéfice et celui de leurs cinq enfants.

Située à proximité du chemin Bellevue à Bolton-Est, la propriété est un ajout d'une grande valeur écologique dans le réseau d'aires protégées sur le territoire de CVS. Sa localisation est stratégique - en plein cœur du massif du Mont Chagnon - et ses milieux humides et hydriques sont des habitats favorables pour des espèces d'amphibiens et de reptiles comme la tortue des bois qui est désignée vulnérable au Québec, ainsi que la grenouille des marais qui est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.

Les biologistes de Corridor appalachien y ont aussi trouvé une faune aviaire diversifiée avec 32 espèces répertoriées, dont neuf jugées prioritaires par le Service canadien de la faune soit le bruant à gorge blanche, l'hirondelle bicolore, la paruline à collier, la paruline à gorge noire, la paruline bleue, la paruline couronnée, la paruline du Canada (espèce menacée au Canada), la paruline noir et blanc et le viréo à tête bleue.

« Au cours du processus de protection à perpétuité, nous avons été fascinés d'en apprendre plus au sujet de la diversité écologique de la propriété, » a exprimé Marek Nitoslawski, fils de madame Romer et héritier de la propriété avec son frère Stefan et ses sœurs Jola, Anna et Marielle, suite au décès de leur père en 2012. « Nous sommes heureux de savoir que notre don aura un impact significatif et immédiat sur ces espèces et contribuera à la consolidation d'un corridor écologique dans la région. »

Le terrain Nitoslawski-Romer sera sous la garde de CVS qui est le partenaire local de Corridor appalachien. En date d'aujourd'hui, CVS a la responsabilité de 361 hectares d'aires protégées sur son territoire d'action.

« CVS est reconnaissant de la grande générosité de la famille Nitoslawski-Romer, » a commenté Joe Marino, président de CVS. « En protégeant les milieux naturels de notre région à perpétuité, nous assurons un environnement propice à la santé de nos écosystèmes et aussi celle de notre collectivité. »

En plus de maximiser les impacts positifs écologiques à long terme, le don de la famille Nitoslawski-Romer a été reconnu par le [programme des Dons écologiques du Gouvernement du Canada](#). Ce programme offre des avantages fiscaux considérables aux propriétaires qui font le choix de s'investir dans la protection de la biodiversité.

« La famille Nitoslawski-Romer pose un geste exemplaire aujourd’hui pour la nature, mais qui aura des retombées pour toujours - c’est ce qui est extraordinaire en conservation, » a souligné Mélanie Lelièvre, directrice générale pour Corridor appalachien.

« Toute notre équipe s’est fait un réel plaisir d’accompagner la famille dans ce cheminement de don écologique, » ajoute-t-elle. « Celui-ci s’ajoute à une vaste initiative qui se déploie du Sud du Vermont jusqu’au Nord du Mont Orford. Dans la portion québécoise des Montagnes-Vertes, ce sont aujourd’hui 14 459 hectares qui sont protégés à tout jamais. Nous espérons que leur démarche va en inspirer d’autres à contribuer à cette vision de maintenir un grand corridor naturel sur le territoire. » conclut-elle.

Corridor appalachien remercie les partenaires financiers suivants pour la réalisation de ce projet : la Fondation de la faune du Québec par le programme Protéger les habitats fauniques, Environnement et Changement climatique Canada dans le cadre du Programme d’intendance de l’habitat pour les espèces en péril, le U.S. Fish and Wildlife Service et la Fondation Echo.

– 30 –

CONTACTS

Françoise Bricault
Secrétaire-trésorière
Conservation des vallons de la Serpentine
450-297-2004

Info@conservationserpentine.org
www.conservationserpentine.org/

Marie-Hélène Thibeault
Coordonnatrice des communications
Corridor appalachien
579-488-6670
marie-helene.thibeault@corridorappalachien.ca
www.corridorappalachien.ca

À PROPOS

Le programme Protéger les habitats fauniques de la Fondation de la faune du Québec

Le programme Protéger les habitats fauniques de la Fondation de la faune du Québec vise à soutenir les initiatives de protection des habitats à haute valeur faunique par la conclusion d’ententes de conservation ayant une portée juridique avec des propriétaires de terres privées. fondationdelafaune.qc.ca

Le Programme d’intendance de l’habitat pour les espèces en péril d’Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)

Créé en 2000, le Programme d’intendance de l’habitat (PIH) permet de financer des projets qui contribuent directement aux objectifs liés au rétablissement et aux populations des espèces en péril qui figurent à l’annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril (LEP) et qui empêchent que les autres espèces ne deviennent une préoccupation en matière de conservation. canada.ca

Conservation des vallons de la Serpentine

CVS est née de valeurs communes dans le voisinage et d’un désir collectif de protéger un secteur riche en milieux naturels et espèces. Aujourd’hui, c’est plus de 60 membres qui soutiennent la cause et permettent à CVS de faire son chemin. Cet engagement est unique et se traduit notamment par une fête annuelle, un incontournable, qui permet de réunir ces personnes sensibles aux questions environnementales. CVS protège quelque **350** hectares de terres, dont plus de la moitié lui appartiennent en titres propres. L’autre partie est constituée de servitudes de conservation que lui ont consenti des propriétaires privés. Toutes ces terres sont protégées à perpétuité. conservationserpentine.org

Corridor appalachien

Corridor appalachien est un organisme de conservation à but non lucratif créé en 2002, qui a pour mission de protéger les milieux naturels de la région des Appalaches du sud du Québec. Par la mise en œuvre de sa stratégie de conservation transfrontalière, Corridor appalachien procure aux collectivités locales les moyens de maintenir et de restaurer un cadre de vie qui respecte l’écologie de la région, dans une perspective de développement durable. 17 organisations locales sont membres affiliés de Corridor appalachien. L’étendue des aires protégées par Corridor appalachien et ses partenaires de la région est maintenant de 14 459 hectares. corridorappalachien.ca